Conseil communal

Séance du 25 février 2019

FINANCES - Notification des subventions accordées en 2018 - Répartition des subsides à diverses associations sportives, culturelles ou sociales pour l'année 2019 - Examen - Décision.

Référence : CC/19/2/14

Présences : M. Christian MOUREAU, Bourgmestre-Président, ~~Mme Josée INCANNELA,~~ MM. Jean-Charles DENEUFBOURG, Gérard MATTIA, Giorgio FACCO, François DEVILLERS, Échevins, Mme Géraldine CANTIGNEAUX, Présidente du CPAS,
MM. Marceau MAIRESSE, Philippe BUSQUIN, Mme Carine MATYSIAK, MM. Nebih ALEV, Jean-Marie HOFF, Frédéric SCHEIRELINCK, Alexandre MPASINAS, Salvatore CHIAVETTA, Mustapha ABDELOUAHAD, Logan CHEVALIER, Thierry BONNECHÈRE, Melle Ines TASCA, MM. Emmanuel DEPERSENAIRE, Laurent LEURQUIN, Mmes Isabelle COPIENNE, Muriel DEPPE, Céline LAMBOTTE, M. Michel KOWARIK, Conseillers communaux et M. Jean-Louis LAMBRECHTS, Directeur Général.

Le Conseil communal, en séance publique.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.), et particulièrement les articles L3331-1 à L3331-8 et les articles L1122-30 et L1122-37 ;
Vu la Circulaire du 30 mai 2013 de M. Paul FURLAN, à l'époque Ministre des Pouvoirs Locaux et de la Ville, relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;
Vu la Délibération du Conseil communal de MORLANWELZ du 17 décembre 2014 concernant le Règlement relatif à l'octroi de subventions communales ;
Vu les propositions du Collège communal de MORLANWELZ pour les subventions à accorder à diverses associations sportives, culturelles ou sociales de l'Entité de MORLANWELZ pour l'année 2018 ;
Attendu l'avis favorable de la Directrice Financière de la Commune de MORLANWELZ délivré le 14 février 2019 ;
Attendu que l'article 2 du Règlement prévoit que le Collège communal de MORLANWELZ fait rapport au Conseil communal de MORLANWELZ des différentes subventions qui ont été octroyées pendant l'année N-1 ;
Attendu la répartition des subsides établie lors du Budget 2019 de la Commune de MORLANWELZ ;
Attendu qu'une nouvelle société de fantaisie " Les Insupportables" sortira lors du Carnaval de Morlanwelz 2019, Cette société aura droit à un demi subside c'est-à-dire 293,00 euros ;
Attendu que cette subvention n'est pas prévue dans le Budget initial 2019, elle sera inscrite en Modification Budgétaire (MB) N° 1 de 2019 ;
Attendu la scission entre l'association " C.R.E.C.C " et le Musée de la Haute Haine ;
Attendu que la Responsable du " C.R.E.C.C. " renonce à son subside ; le subside à l'association " C.R.E.C.C " devient un subside au Musée de la Haute Haine ;
Attendu que la documentation relative à l'objet ci-dessus a été mise à la disposition des Conseillers communaux de MORLANWELZ dans le dossier du Conseil communal de MORLANWELZ, disponible dans le bureau du Secrétariat du Conseil communal de la Commune de MORLANWELZ ;
Considérant dès lors que le Conseil communal de MORLANWELZ a pu prendre connaissance des documents relatifs à l'objet ;
Après en avoir délibéré en séance publique ;

DÉCIDE

À l'unanimité :
Article 1er. - Prend connaissance des différentes subventions qui ont été octroyées pendant l'année 2018.

Article 2. - D'adopter la répartition des subsides en numéraire aux Sociétés Folkloriques et autres reconnues, et oeuvres diverses pour l'Exercice 2019 :

Répartition des subsides aux sociétés et œuvres diverses pour le Budget 2019	
Article 561/332/02	
Subventions aux syndicats d'initiative locaux ou régionaux	
Syndicat d'Initiative Morlanwelz	6.000,00 euros
Soit une prévision budgétaire de	6.000,00 euros
Article 521/332-02	
Subventions à l'association des commerçants	500,00 euros
Soit une prévision budgétaire de	500,00 euros
Article 622/332/02	
Subventions aux cercles horticoles	
Cercle horticole " La Rose Rouge ”	49,00 euros
Cercle horticole " Le Lys Rouge ”	49,00 euros
Cercle horticole " L'orchidée ”	49,00 euros
Soit une prévision budgétaire de	147,00 euros
Article 7222/332/02	
Enseignement - Subsides aux organismes liés à l'enseignement	
Amicale de l'Académie	498,00 euros
Fête de la Jeunesse Laïque du Centre	371,00 euros
Soit une prévision budgétaire de	869,00 euros
Article 761/332/02	
Subsides aux groupements de jeunesse	2.478,00 euros
Soit une prévision budgétaire de	2.478,00 euros
Article 7621/332/02	
Subventions aux organismes culturels	
~~C.R.E.C.C. – Carnières~~/ Musée de la Haute Haine	1.200,00 euros
Photo Club " Le Grenier " - Morlanwelz	75,00 euros
Philatélic Club Carnièrois	99,00 euros
Volontaires 1830	49,00 euros
Garde Impériale - Morlanwelz	49,00 euros
A.S.B.L. Amis du peintre Alex Louis Martin	3.500,00 euros
Société Royale d'Instruction Populaire	61,00 euros
Chorale " L'Emilienne "	750,00 euros
A.S.B.L. Espace Europe	2.701,29 euros
A.S.B.L. Métaphores	1.000,00 euros
Les Sentiers de la haute haine	
Soit une prévision budgétaire de	9.484,29 euros
-	
Article 763/332/02	
Subsides aux sociétés patriotiques	
Comité de coordination des groupements Patriotiques de Morlanwelz	400,00 euros
Fédération des anciens prisonniers de guerre A.M.S.A	136,00 euros
Soit une prévision budgétaire de	536,00 euros
Article 7631/332/02	

Subsides aux sociétés carnavalesques	
Les Paysans - Mont-Sainte-Aldegonde	585,00 euros
Les Amis Réunis - Mont-Sainte-Aldegonde	585,00 euros
la société " Les Marnix " de Mont-Sainte-Aldegonde	
Les gilles " La Victoire " - Morlanwelz	585,00 euros
Les gilles " Les Incas " - Morlanwelz	585,00 euros
Les gilles " Les Récalcitrants " - Morlanwelz	585,00 euros
Les gilles " Les Gais Lurons " - Morlanwelz	585,00 euros
Les gilles " Les Règuènères " - Morlanwelz	585,00 euros
La sociéte de fantaisie " Les Petits Jardiniers " - Morlanwelz	585,00 euros
Les paysans de Morlanwelz	
La société de fantaisie " Les bienfêteurs " - Morlanwelz	585,00 euros
la société de fantaisie " Les Normaliens" - Morlanwelz	585,00 euros
La société de fantaisie " Les Pierrots blancs " - Morlanwelz	585,00 euros
La société de fantaisie " Les Diablesses " - Morlanwelz	
Les gilles de la Place Verte - Carnières	585,00 euros
Les gilles du Centre - Carnières	585,00 euros
Les gilles " Les Rascourcis " - Carnières	585,00 euros
Les Gilles des Trieux - Carnières	585,00 euros
Les gilles " Les Sans Soucis " - Carnières	585,00 euros
La société de fantaisie " Les Pierrots rouges " - Carnières	585,00 euros
La société de fantaisie " Les Suffragettes " - Carnières	585,00 euros
La société de fantaisie " Les Insupportables "	293,00 euros
Soit une prévision budgétaire de	10.823,00 euros
Article 764/332/02	
Subsides aux sociétés sportives	
Tennis Club Morlanwelz	123,00 euros
F.S.O.T.T.B. Ping-Pong Morlanwelz	49,00 euros
Société Royale de Tir	1.100,00 euros
Tir Saint-Hilaire	570,00 euros
Vélo Club Morlanwelz (cyclos)	49,00 euros
club de Karaté de Carnières	1.200,00 euros
Tour de la cuc	
Soit une prévision budgétaire de	3.091,00 euros
Article 767/332/02	
Subside " Les amis du livres et du jeux éducatif "	2.500,00 euros
Soit une prévision budgétaire de	2.500,00 euros
Article 834/332/02	
Subsides aux œuvres d'aide aux handicapés	
Ligue Braille - Bruxelles	24,00 euros
Soit une prévision budgétaire de	24,00 euros
Article 835/332/02	
Subside à l'Orphelinat Rationaliste	123,00 euros
Soit une prévision budgétaire de	123,00 euros
Article 844/332/02	

Subsides – Protection de la jeunesse	
A.P.E.P.	270,00 euros
Soit une prévision budgétaire de	270,00 euros
Article 8442/332/02	
Subventions à divers organismes à caractère social	
Amicale socialiste des Pensionnés - E/V.	74,00 euros
Amicale des Seniors Amitié Fraternité	74,00 euros
Amicale libérale des Pensionnés	74,00 euros
Amicale chrétienne des pensionnés Carnièrois	74,00 euros
Ligue des Droits de l'Homme	24,00 euros
Société Royale des Anciens Militaires	61,00 euros
Médecins sans frontières	100,00 euros
Association contre le cancer	49,00 euros
Soit une prévision budgétaire de	530,00 euros
Article 871/332/02	
Subventions à l'office de la Naissance et de l'enfance	
Section de Morlanwelz " La Maternelle "	1.407,00 euros
Section de Carnières/MSA	1.814,00 euros
Section de Carnières-Trieux	348,00 euros
Soit une prévision budgétaire de	3.569,00 euros

En séance, le 25 février 2019
PAR LE CONSEIL COMMUNAL :

Le Directeur Général, Le Président,

Jean-Louis LAMBRECHTS Christian MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :
Le 4 février 2020,

Le Directeur Général, Le Bourgmestre,

Jean-Louis LAMBRECHTS Christian MOUREAU